

# CB000773 - 24 - CP DU 26/08 - AIDE A L'EMPLOI DANS LES BIBLIOTHEQUES - A8

## Commission permanente

**Date du vote :** 26-08-2024

**Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote**

**Objet :**

*Dossiers de l'édition*

OEM00648 24 - F - SAINTE ANNE SUR VILAINE - AIDE A L'EMPLOI DANS LES BIBLIOTHEQUES - FONCTIONNEMENT 2024

**Nombre de dossiers** 1

**Observation :**

**AIDE A L'EMPLOI DANS LES BIBLIOTHEQUES - COMMUNES**

**IMPUTATION : 65 313 657348.12 0 P122A8**

**PROJET : FONCTIONNEMENT**

Nature de la subvention : 1ère Programmation - 1ère année - Taux : 14,00 % 14% Modulé salaire + Charges

 <b>SAINTE ANNE SUR VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2024</b></span>									
MAIRIE 1 place de l'Eglise 35390 SAINTE ANNE SUR VILAINE <span style="float: right;">COM35249 - D3535249 - OEM00648</span>									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc bretagne porte de loire communaute	<u>Mandataire</u> - Sainte anne sur vilaine	poste mutualisé de bibliothécaire sur les communes de Sainte Anne sur Vilaine, La Noë Blanche et Grand Fougeray	INV : 100 000 €				7 000,00 €	7 000,00 €	

<b>Total général :</b>			<b>7 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	
------------------------	--	--	-------------------	-------------------	--



## CONTRAT D'OBJECTIFS

### Pour l'attribution d'une aide à la création d'un poste de lecture publique

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique et notamment son article 10 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code du patrimoine et notamment son article L. 330-2 ;  
Vu le code de la propriété intellectuelle ;  
Vu la charte de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques ;  
Vu le schéma départemental de développement de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, voté le 29 juin 2023,

#### ENTRE LES SOUSSIGNES :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine**

**Hôtel du Département**

**1 avenue de la Préfecture**

**CS 24218 35042 RENNES cedex**

Représenté par le Président du Conseil Départemental, **Monsieur Jean-Luc CHENUT**, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente en date du 2 juillet 2021,

Ci-après dénommé « Le Département »

ET

**La Commune de Sainte-Anne-sur-Vilaine**

**Mairie**

**1 place de l'Eglise**

**35390 SAINTE-ANNE-SUR-VILAINE**

Représentée par son Maire, **Jean-Michel GAUDICHON**, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 26/05/2020

ET

**La Commune de Grand-Fougeray**

**Mairie**

**1 Place François Dollier**

**35390 GRAND-FOUGERAY**

Représentée par sa Maire, **Madame Nadine DRÉAN**, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 25/05/2020

ET

**La Commune de La Noë-Blanche**

**Mairie**

**6 rue de la République**

**35470 LA NOË-BLANCHE**

Représentée par son Maire, **Monsieur Frédéric MARTIN**, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 25/05/2020

### **APRES AVOIR ETE EXPOSE QUE :**

#### **Preamble :**

Conformément au schéma départemental de développement de la lecture publique, le Département soutient la professionnalisation des équipes des bibliothèques. L'Assemblée départementale a souhaité réaffirmer ce soutien en faisant évoluer le dispositif d'aide à l'emploi. Celui-ci permet de maintenir un soutien en faveur des emplois intercommunaux de coordination de réseaux de bibliothèques mais également d'appuyer la mise en place des coopérations par l'aide aux postes intervenants en bibliothèque pour un groupement de communes ou pour une commune de moins de 3000 habitants.

La création d'emplois qualifiés pérennes dans les bibliothèques et dans les structures intercommunales garantit l'amélioration des services proposés aux usagers et l'accompagnement des bénévoles.

#### **Durée du contrat d'objectif**

Le présent contrat est signé pour trois ans et est non renouvelable. Le.s bénéficiaire.s ne peuvent bénéficier de l'aide que pour un seul poste à la fois.

#### **Conditions d'éligibilité**

Les conditions suivantes doivent être impérativement remplies :

- Plein temps dédié à la lecture publique à la signature du contrat d'objectifs
- Poste relevant de la filière culturelle ou profil de poste dédié aux services visant les thématiques prioritaires du schéma départemental de la lecture publique tels l'inclusion numérique, le portage à domicile de documents, l'éducation aux médias. Ces services doivent être réalisés en bibliothèque a minima à hauteur de 0,5 ETP. Il sera vérifié que le profil de poste entre dans le domaine de compétence « Enjeux transversaux contemporains » du Référentiel national des compétences des bibliothèques territoriales qui recouvre la citoyenneté et la déontologie, la transition écologique et la responsabilité sociale, l'accessibilité, le numérique.
- Gratuité du prêt de documents à l'unité dans les bibliothèques de la structure ou du réseau de bibliothèques du territoire
- Budgets d'acquisition des documents des bibliothèques d'au moins 2 € par habitant dans chaque commune.

### Nature de l'aide

Le Conseil départemental attribue chaque année, pendant trois ans, à la commune de **Sainte-Anne-sur-Vilaine** une subvention forfaitaire dont le montant tient compte de la catégorie du poste et de la quotité de travail du poste :

Temps plein	Année 1	Année 2	Année 3	Montant total de l'aide accordée
Catégorie A	10 000€	8 000€	5 000€	23 000€
Catégorie B	8 500€	6 500€	4 500€	19 500€
Catégorie C	7 000€	6 000€	4 000€	17 000€

### Caractéristiques de la/des bibliothèque.s à la date de signature du contrat

L'Etat des lieux qui suit est établi à partir des éléments recueillis par l'antenne médiathèque départementale de Pipriac auprès des bibliothèques dans le cadre du rapport SLL<sup>1</sup> 2023 sur les données de l'année 2022.

	Grand-Fougeray	Sainte-Anne-sur-Vilaine	La Noë-Blanche
Habitants	2493	1043	1031
Budget d'acquisitions imprimés	6063 € soit 2.43 € / hab.	2210 € soit 2.10 € / hab.	944 € soit 0.92 € / hab.
Surface	100 m <sup>2</sup> soit 0,04 m <sup>2</sup> / hab.	78 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>
Heures d'ouverture hebdomadaire	7	7	4
% d'hab. lecteurs actifs	15 %	13 %	6 %
Autres services	- Accès Internet (PC) - Daisy dans vos bibliothèques	- Accès Internet (PC/Wifi) - Daisy dans vos bibliothèques - Jeux à emprunter sur place	- Pas d'accès Internet
ETP au 05/03/24	0,54 soit 19h après lissage sur l'année des heures effectuées par l'agent (au lieu des 0.4 dédié à la bibliothèque, comme précédemment avec emploi partagé à l'accompagnement des élèves à la cantine)	0.22 soit env. 8h	0

Une Convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques de BpLC aux services de la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine a été signée pour la période 2019-2021/22. Son évaluation en 2023 et la réalisation d'un diagnostic de territoire en 2023 font ressortir les éléments suivants :

- Le réseau intercommunal des bibliothèques de Bretagne porte de Loire Communauté (BpLC) regroupe actuellement la totalité des 20 bibliothèques. Les communes de Grand-Fougeray, La Noë-Blanche et Sainte-Anne-sur-Vilaine sont entrées dans ce réseau en 2019.

<sup>1</sup> Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture

- Malgré une évolution positive, la marge de progression sur le temps de travail salarié et la montée en compétence des équipes subsiste en 2024. Le bassin de vie de Grand-Fougeray est particulièrement marqué par ces problématiques.
- La mise en place de moyens intercommunaux pour l'informatisation et la circulation des documents nécessitent dans les bibliothèques municipales une disponibilité et des qualifications plus importantes qu'auparavant.
- L'évolution de la lecture publique sur ce territoire comme ailleurs montre l'intérêt grandissant de la population pour des bibliothèques où l'on se pose pour lire, jouer, se connecter, se rencontrer, participer à une animation.

Cet état des lieux permet de déterminer les objectifs du présent contrat.

### **Objectifs du contrat**

Les objectifs à atteindre ont été fixés en co-construction avec la Médiathèque départementale et échelonnés sur 3 années. Un bilan sera effectué chaque année.

Étant donné les caractéristiques des bibliothèques des communes à la date de ce document et les recommandations préconisées, notamment par le Ministère de la Culture pour le bon fonctionnement d'une bibliothèque, l'aide apportée par le Département vise à :

- Mettre à la disposition des habitant•es des temps d'ouverture plus étendus
- Augmenter le temps consacré et à l'amélioration de l'offre : achat et valorisation des collections, préparation des animations et animations
- Créer ou renforcer l'animation des équipes de bénévoles
- Favoriser la formation de la personne salariée

Ce temps supplémentaire et la montée en compétence devront permettre, à hauteur du temps de travail créé, de faire progresser la prise en compte des attentes et besoins des habitants des communes desservies ; de consolider la bonne connexion des trois bibliothèques au fonctionnement du réseau intercommunal de bibliothèques ; d'intégrer des enjeux d'évolution de la lecture publique quand cela est possible.

Objectifs fixés pour la 1 <sup>ère</sup> année du contrat	Evaluation de l'atteinte des objectifs
Atteindre un total de 10h d'ouverture hebdomadaire à la bibliothèque du Grand-Fougeray	Temps total hebdomadaire d'ouverture « tout public »  Description des nouvelles plages horaires
Coordonner, animer les équipes de bénévoles sur les trois communes	Nombre et régularité des réunions avec les équipes de bénévoles
Participation aux projets d'aménagement des locaux	Recensement des projets d'aménagement dans les bibliothèques
Objectifs fixés pour la 2 <sup>ème</sup> année du contrat	

Atteindre un total de 8h d'ouverture hebdomadaire à la bibliothèque de Sainte-Anne-sur-Vilaine	Temps total hebdomadaire d'ouverture « tout public »  Description des nouvelles plages horaires
Formation de la personne salariée sur l'année	Liste des stages suivis dans l'année
Maintien de la participation au réseau BpLC	Nombre de réunions de réseaux suivies dans l'année
Création ou maintien d'un budget d'acquisition de livres équivalent à 2€/hab. dans chaque commune	Budgets annuels d'achat de livres
Objectifs fixés pour la 3 <sup>ème</sup> année du contrat	
Atteindre un total de 8h d'ouverture hebdomadaire à la bibliothèque de La Noë-Blanche	Temps total hebdomadaire d'ouverture « tout public »  Description des nouvelles plages horaires
Formation de la personne salariée sur l'année	Liste des stages suivis dans l'année
Développer des partenariats avec les structures petite enfance	Liste des structures partenaires  Nombre d'actions entreprises

Lors de l'évaluation annuelle, les objectifs pour l'année suivante pourront être réajustés en fonction de l'évolution des conditions de mise œuvre du projet.

Le Département accompagnera le développement des bibliothèques dans le cadre des contrats de solidarité territoriale.

La Médiathèque départementale apportera son soutien selon les modalités définies dans la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique, adossée au schéma départemental 2023-2028.



Fait en quatre exemplaires originaux à.....le,

Pour la commune de  
Sainte-Anne-sur-Vilaine,  
Le Maire

Pour la la commune de  
Grand-Fougeray,  
La Maire

Pour la la commune de  
La Noë-Blanche,  
Le Maire

Pour le Département,  
Le Président du Conseil  
départemental d'Ille-et-Vilaine

# Éléments financiers

Commission permanente  
du 26/08/2024

N° 49863

## Dépense(s)

Réservation CP n°20871

Imputation

**65-313-657348.12-0-P122A8**

Aide à l'emploi des bibliothèques

Montant crédits inscrits

12 867,54 €

**Montant proposé ce jour**

**7 000 €**

**TOTAL**

**7 000 €**